CONFÉRENCE DES
BÂTONNIERS

Nos valeurs
Votre voix
Notre force

Mardi 24 novembre 2026
élections du collège ordinal province du Conseil national des barreaux (CNB)

Sandrine BERESSI, **Seine Saint-Denis**
Priscillia BOTREL, **Hautes-Alpes**
Réjane CHAUMONT, **Tarbes**
Isabelle CLANET DIT LAMANIT, **Hauts-de-Seine**
Séverine DEBOURG, **Ain**
Hélène FONTAINE, **Lille**
Michèle GIROT MARC, **Grenoble**
Valentine GUIRIATO, **Bergerac-Sarlat**
Hélène JANOUEIX, **Libourne**
Sara KEBIR, **Lyon**
Frédérique MOREL, **Nancy**
Séverine MOULIS, **Nîmes**
Monika PASQUINI, **Angers**
Marie-Dominique POINSO-POURTAL, **Marseille**

Louis-Georges BARRET, **Nantes**
Bruno BLANQUER, **Narbonne**
Laurent CARUSO, **Essonne**
Hadrien CHOUAMIER, **Saint-Malo-Dinan**
Pierre DUNAC, **Toulouse**
Franck DYMARSKI, **Ardennes**
David GORAND, **Coutances-Avranches**
Patrick LINGIBÉ, **Guyane**
Xavier PIETRA, **Aix-en-Provence**
Alban POUSSET BOUGERE, **Lyon**
Christophe ROUICHI, **Orléans**
Thierry TROIN, **Nice**

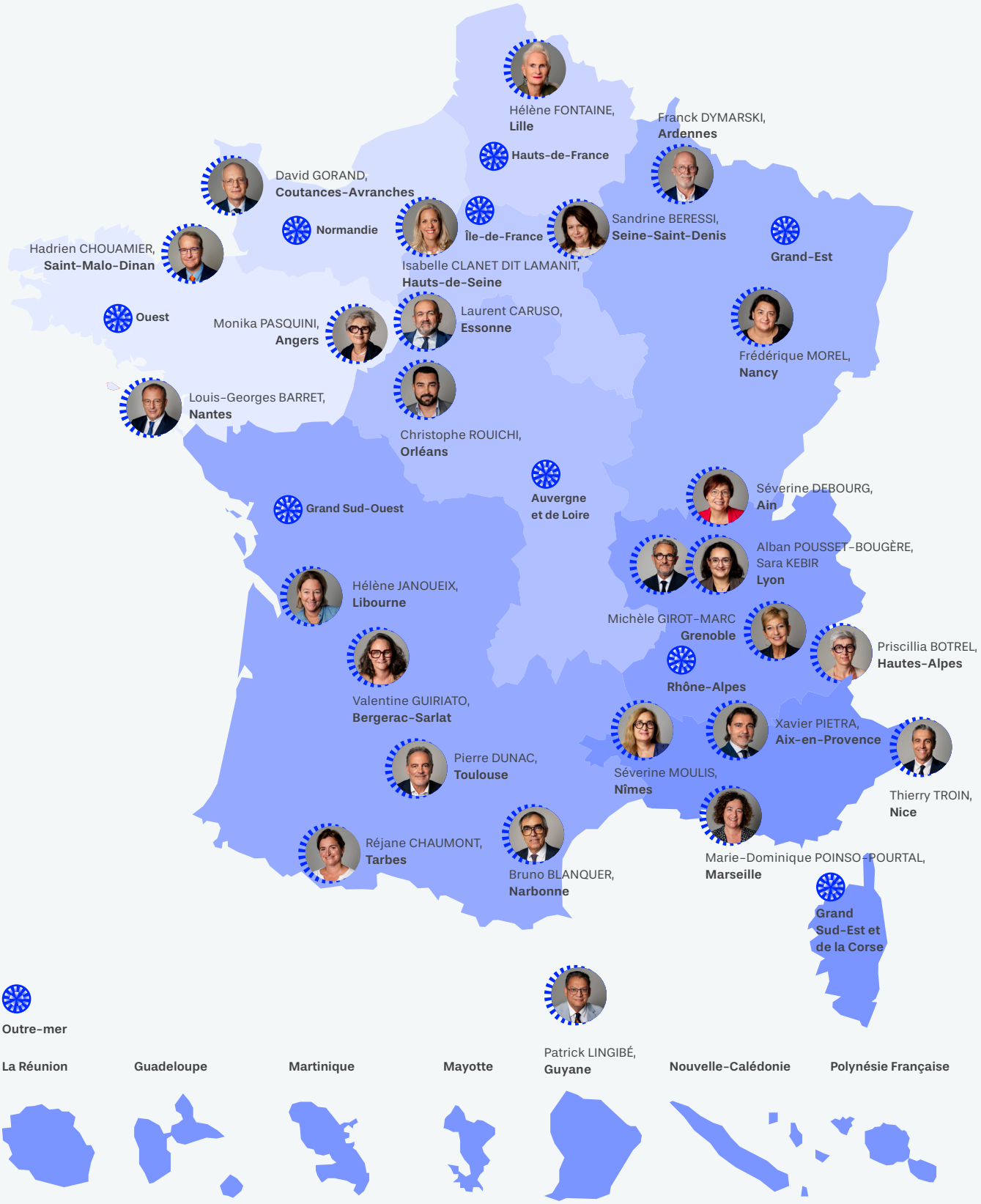
Les candidates et candidats soutenus par la Conférence des Bâtonniers.

→ **RETROUVEZ LES MODALITÉS DE VOTE**



Candidates et candidats soutenus par la Conférence des Bâtonniers

Conférence régionale des Bâtonniers



Notre projet puise sa force dans la vie des cabinets, dans les préoccupations des confrères et dans l'expérience des Ordres et des territoires. Nous voulons transformer cette connaissance du terrain en actions concrètes, utiles et réalisables. Avec le pragmatisme pour méthode, la proximité pour exigence et l'avenir de la profession pour horizon.

1. Protéger l'avocat pour mieux défendre

Nous voulons faire de notre indépendance et de notre secret professionnel des exigences non négociables, socle d'un État de droit qui protège véritablement

Garanties fondamentales :

- Constitutionnalisation du rôle de l'avocat
- Protection et unicité du secret professionnel
- Renforcement du rôle de l'avocat dans la défense des libertés fondamentales et la transition écologique et sociétale

Indépendance de l'avocat :

- Extension de l'immunité (art. 41 de la loi du 29 juillet 1881) aux procédures disciplinaires
- Création d'un poste de délégué à la protection et à la sécurité des avocats, au sein de la profession
- Valorisation de l'engagement ordinal
- Monopole de la commission d'office au Bâtonnier

Lutte contre l'exercice illégal du droit :

- Protection du périmètre du droit en valorisant la marque « avocat », gage de compétence et de déontologie
- Développement d'une plateforme de signalement et d'un lien entre les référents locaux et le Conseil national des barreaux
- Coordination des actions du Conseil national des barreaux et des Ordres et communication sur les poursuites engagées

2. Rendre le droit accessible, partout et pour tous

La justice ne doit connaître ni désert ni frontière : nous voulons qu'elle irrigue chaque territoire, et que l'avocat y invente, avec elle, de nouveaux champs d'activités

Garantie d'un accès universel au droit :

- Assistance obligatoire de l'avocat pour tous les justiciables (gardés à vue, plaignants, personnes vulnérables protégées, personnes en situation de handicap…)
- Suppression des chausse-trappes procédurales, du formalisme excessif et des entraves à l'accès au juge
- Revalorisation de l'aide juridictionnelle (unité de valeur et barème) et exigence de moyens budgétaires à la hauteur d'une justice de qualité

Présence sur le territoire et ancrage économique :

- Lutte contre les déserts juridiques en incitant à l'installation dans les zones sous-denses
- Rapprochement des avocats avec le tissu économique et les acteurs locaux

Conquête et diversification des activités :

- Valorisation de l'activité pré-contentieuse et amiable, du rôle de négociateur, de gestionnaire de risque et d'accompagnateur décisionnel
- Création de la consultation préalable obligatoire de l'avocat
- Extension de la pratique de l'Acte d'Avocat
- Développement de l'Observatoire du Conseil national des barreaux pour identifier les opportunités de marché

3. Mieux exercer, mieux transmettre, mieux vivre

Une profession ne vit que si elle prend soin de ceux qui la font vivre : nous voulons accompagner chaque avocat, de ses premiers pas jusqu'à la transmission de son cabinet, sans jamais sacrifier son équilibre

Attractivité de la profession :

- Valorisation de la collaboration
- Encouragement et sécurisation des formes d'exercice collectif et réflexion sur les nouvelles pratiques du domicile professionnel
- Prise en compte des besoins spécifiques des confrères exerçant essentiellement dans le domaine du conseil
- Poursuite de l'amélioration de la formation professionnelle initiale et continue sur tout le territoire

Transmission :

- Mise en place de nouveaux modes de transmission de cabinet et optimisation de la fiscalité de cession
- Accompagnement personnalisé pour le départ à la retraite

Santé, prévention et qualité de vie professionnelle (QVP) :

- Renforcement de la protection sociale lors des interruptions d'activité et simplification des démarches en cas d'arrêt de travail
- Création d'un bilan de santé dédié et organisation des États Généraux de la QVP
- Développement de la plateforme QANOPEE, de la Journée-Santé du Barreau français (7 avril) et valorisation des associations sportives/culturelles

4. Innover, rapprocher, faire rayonner

Parce que la déontologie n'est pas l'ennemie du progrès mais sa meilleure boussole, nous voulons mettre l'innovation au service des avocats, tisser un dialogue vivant entre le CNB et les barreaux, et faire encore mieux connaître l'utilité sociale de notre profession

Outils numériques et Intelligence Artificielle (IA) :

- Maîtrise par la profession du déploiement de Portalis avec adaptation à nos outils métier
- Labellisation d'outils d'IA et de solutions d'anonymisation sécurisées garantissant le respect de la déontologie
- Généralisation des espaces sécurisés (e-partage, messagerie avocat.fr, e-drive), notamment pour contrer la fraude aux RIB
- Développement de la plateforme d'enregistrement en ligne des actes fiscaux, accès direct au fichier immobilier

Proximité et dialogue CNB / Ordres / Avocats :

- Animation d'un réseau de référents territoriaux de la Conférence des Bâtonniers et du collège ordinal province du CNB pour garantir un suivi de proximité
- Amélioration des flux d'information ascendants et descendants avec les avocats

Communication ciblée et grand public :

- Développement de la communication ciblée du Conseil national des barreaux selon les modes d'exercice
- Promotion du portail avocat.fr et de son référencement optimisé
- Lancement de campagnes nationales valorisant l'utilité sociale, l'image et la diversité de la profession

Une même voix, à l'écoute des territoires et au service de la profession

Le 24 novembre 2026, vous choisirez celles et ceux qui porteront la voix des Ordres au sein du Conseil national des barreaux, durant les trois prochaines années.

Le collège ordinal est une force qui prend tout son sens dans la confraternité au service de tous les barreaux.

Nous formons une équipe de bâtonniers et d'élus ordinaux de terrain, engagés chaque jour auprès de leurs consœurs et confrères.

Notre diversité est une richesse ; notre expérience, un atout ; notre unité, une force.

Nous voulons un CNB proche des barreaux, attentif au maillage territorial et à la déontologie, garante de notre indépendance et capable de répondre aux transformations d'une profession en mouvement.

Nous souhaitons porter un Conseil national des barreaux utile, à l'écoute des Ordres, sensible à la diversité de nos territoires et de nos modes d'exercice, à l'accès au droit pour toutes et tous.

Le 24 novembre 2026, faisons entendre la voix du nombre et de l'unité.

Mobilisez-vous !

Comment voter ?

Le 24 novembre, vous allez choisir 24 élus qui vous représenteront au collège ordinal province du CNB pour un mandat de trois ans.

Nous vous invitons à voter pour :

12 des 14 candidates soutenues par la Conférence des Bâtonniers

Les 12 candidats soutenus par la Conférence des Bâtonniers

Qui vote ?

Les électeurs au CNB sont les bâtonniers et les membres des conseils de l'ordre en exercice

→ **RETROUVEZ LES MODALITÉS DE VOTE**

CONFÉRENCE DES **BÂTONNIERS**